



c/o Centre suisse de compétence pour la pêche (CSCP)
Wankdorffeldstrasse 102, case postale 371, CH-3000 Berne 22, Suisse

Co-présidence du groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse

Co-président du groupe binational
M. le Préfet J. Mathurin
Préfecture du Doubs
8 bis rue Charles Nodier
25035 Besançon CEDEX

Co-présidente du groupe binational
Mme F. Schwarz
Sous-directrice
Office fédéral de l'environnement (OFEV)
3003 Berne

Berne, le 11.03.2020

Doubs : Réunions du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse

Madame la Co-présidente, Monsieur le Co-président,

Par le présent courrier, les ONG environnementales françaises et suisses souhaitent exprimer leur préoccupation concernant l'absence de réunions du « groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse » créé en 2014, à l'opposé du groupe de travail « gestion des débits » qui se réunit régulièrement. En effet, malgré l'importance de la coordination transfrontalière dans ce dossier, la dernière réunion du groupe binational remonte à 2016. La séance suivante avait pourtant été agendée au printemps de l'année 2017 !

Si bien des efforts ont été faits de part et d'autre de la frontière pour améliorer l'état écologique du Doubs, le constat de terrain reste alarmant et montre que l'avancement des mesures est insuffisant : les populations de poissons du Doubs et leurs bases alimentaires continuent de régresser.

Certains engagements du groupe binational retenus dans le *Document-cadre pour le Doubs franco-suisse* du 18.1.2012 n'ont pas été traités de manière satisfaisante, notamment :

- Aucun programme de suivi coordonné sur l'ensemble du territoire pour identifier les flux de pollutions de micropolluants liés aux activités industrielles ou au traitement du bois en forêt n'a été réalisé. Une famille de substances hautement toxiques que sont les pyréthrinoides se retrouve dans les eaux du Doubs. À très faible dose, ces composés neurotoxiques affectent principalement la mobilité et le comportement des organismes aquatiques (poissons, crustacés, gammarès).
- En France, les investissements dans l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées sont très insuffisants. Les rejets directs des huit déversoirs d'orages de la ville de Morteau par exemple obèrent toute possibilité d'atteindre la qualité d'eau compatible avec les exigences des rivières karstiques si fragiles. En France, les micropolluants ne sont toujours pas pris en compte dans les processus des nouvelles STEP.
- Un diagnostic agricole est indispensable sur l'ensemble du bassin versant avec une connaissance précise des fermes trop intensives en milieux karstiques. Le procès-verbal de la dernière réunion du 14.3.2016 retient que « *les co-présidents proposent qu'un premier échange sur le sujet ait rapidement lieu dans le cadre du groupe technique. Ces réflexions intégreront les problématiques « nutriments » et « pesticides » et devront cibler les paramètres réellement problématiques, tout en intégrant la question des éventuels biais liés au calibrage des seuils de détection* ». A notre connaissance cet échange n'a pas eu lieu. Nous rappelons pourtant la récente recommandation aux deux Etats du Comité permanent de la Convention de Berne dans le cadre du dossier « apron » (cf pièce-jointe en annexe).
- Malgré des investigations complémentaires pour confirmer la priorité et la faisabilité des actions de rétablissement de la continuité piscicole à réaliser sur les différents ouvrages, aucun rétablissement de la continuité écologique sur le tronçon franco-suisse n'a encore été réalisé.

Dans le procès-verbal de la dernière réunion du groupe binational du 14.3.2016 l'on peut lire : « *afin de partager l'évolution de l'état du Doubs, une synthèse basée sur l'utilisation de ces outils sera présentée de manière annuelle lors des prochaines séances* ». Les décisions prises n'ont donc pas été suivies. Des réunions régulières ont un rôle fondamental, notamment pour répondre à la recommandation de la Convention de Berne de « *renforcer la coopération transfrontalière en coordonnant les activités de sauvegarde de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'amélioration de son habitat* ».

Les ONG rappellent que selon le *Document-cadre pour le Doubs franco-suisse* du 18.1.2012, les membres du groupe de travail s'engagent à « *l'amélioration du partage de la connaissance et à la coordination de leurs efforts pour une meilleure compréhension des phénomènes affectant l'écosystème du Doubs franco-suisse et ses populations piscicoles. Un état d'avancement du programme d'actions ci-dessus et un point sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques seront établis annuellement. Ils pourront conduire à compléter ou infléchir les axes d'actions. Le groupe de travail rendra compte de ce bilan annuel au groupe de consultation de l'arrangement DCE signé les 11 février et 28 janvier 2008, pour la France, à*

Lyon, et pour la Suisse, à Berne. Les avancées des deux groupes de travail seront rapportées devant le groupe de consultation pour l'application de la DCE. »

Pour toutes ces raisons, les ONGs demandent que le « groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse » se réunisse de toute urgence afin de mieux coordonner l'avancement des actions à mener. Les actions à entreprendre pour réduire les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau de cette rivière transfrontalière et sur ses caractéristiques physiques et morphologiques doivent être plus résolument soutenues par des positions claires du groupe binational.

Dans l'espoir que notre demande sera prise en considération et dans l'attente de votre réponse, nous vous transmettons, Madame la Co-Présidente, Monsieur le Co-Président, nos salutations les meilleures.

Fédération du Doubs pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Gérard Mouguin
Président



Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (APPMA)

Christian Triboulet
Président



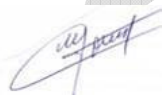
Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC)

Jean Raymond
Président



Collectif SOS-Loue et rivières comtoises (SOS-LRC)

Marc Goux
Président



France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté FNE-BFC

Hervé Bellimaz
Président



L'Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières - Truite-Ombre-Saumon (ANPER-TOS)

Jean-Michel Ferry
Président



WWF Suisse
Catherine Martinson

Pro Natura
Sarah Pearson Perret

Fédération Suisse de Pêche
Maxime Prevedello

Responsable du travail régional, membre de la Direction

Secrétaire romande, membre de la Direction

Membre du bureau directeur



Annexe : extrait du rapport de la réunion du Bureau à la Convention de Berne du 30 novembre 2018

Copie à :

Délégation suisse

- Office fédéral de l'énergie (OFEN) - M Benoît Revaz, directeur
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG) - M Christian Hofer, directeur
- Office cantonal jurassien de l'environnement ENV - M Patrice Eschmann, chef d'office
- Service cantonal neuchâtelois de l'énergie et de l'environnement (SENE) - Mme Isabelle Butty, responsable de la protection des eaux
- Service de la Faune, des Forêts et de la Nature (SFFN), canton de Neuchâtel - M Christophe Noel, chef de la section faune
- Office cantonal bernois des eaux et des déchets (OED) – M Jacques Ganguin, chef d'office
- Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens FCPJ – M Ami Lièvre, représentant suisse des pêcheurs
- Parc du Doubs - M Régis Borruat, directeur

Délégation française

- DREAL Bourgogne Franche – Comté – M Jean-Pierre Lestoille, directeur
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Besançon - M Aurélien Loos, direction
- Office français de la biodiversité (OFB) – M Pierre Dubreuil, directeur général
- Conseil Départemental du Doubs – Mme Christine Bourquin, présidente
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté – Mme Marie-Guite Dufay, présidente
- Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) – Florence Carone, chargée de mission
- M. Martial Bourquin, sénateur du Doubs
- Pays Horloger - Denis Leroux, président
- Emmanuelle Wargon secrétaire d'État auprès du Mme Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire